



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

CNRS

Question écrite n° 9278

Texte de la question

M. Georges Hage attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la situation des chercheurs du CNRS. La direction du CNRS procède à des mutations arbitraires sans consultation de la commission scientifique et sans négociation avec les représentants du personnel. Ainsi, un éminent mathématicien, directeur de recherche au CNRS, affecté au laboratoire d'informatique de l'Ecole normale supérieure est actuellement en grève de la faim pour protester contre son transfert dans un laboratoire de Jussieu sans qu'aucune raison ni disciplinaire, ni scientifique, puisse être invoquée. Il lui demande en conséquence quelles dispositions il envisage de prendre afin de garantir les droits fondamentaux des chercheurs du CNRS.

Texte de la réponse

Le problème auquel fait allusion l'honorable parlementaire concerne le cas d'un chercheur qui a fait l'objet, en ce début d'année, d'une mutation dans l'intérêt de la recherche. L'intéressé devait, en effet, être affecté dans un laboratoire développant les mêmes thématiques que les siennes, situé sur le campus voisin de Jussieu, alors que le laboratoire d'informatique de l'école normale supérieure où il effectuait jusqu'à présente ses travaux s'est engagé dans une dynamique de renouvellement de ses thèmes de recherche. Ce mathématicien, jugeant cette mesure arbitraire, a entrepris de protester en choisissant une voie extrême, la grève de la faim, à laquelle il a toutefois mis fin dès le 22 janvier. Le directeur général du CNRS a décidé, par mesure d'apaisement, de suspendre la décision de mutation, laissant le soin à une cellule de médiation (en cours de constitution) de proposer une solution concertée pouvant convenir à l'ensemble des parties concernées. Le règlement négocié attendu de cette affaire, au-delà de la gravité du cas humain qu'elle a révélée, loin de remettre en cause les droits fondamentaux des chercheurs, témoigne au contraire de la volonté et de la capacité de la direction du CNRS à assumer les conséquences des mesures à caractère individuel qu'elle est amenée à prendre dans l'exercice de sa mission.

Données clés

Auteur : [M. Georges Hage](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9278

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 janvier 1998, page 380

Réponse publiée le : 30 mars 1998, page 1801